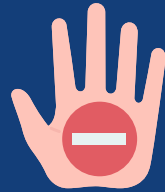


Ce n'est pas suffisant, les nouveaux praticiens ou « thérapeutes » s'exonèrent de cette réglementation en usant **d'autres titres/appellations non reconnus et encadrés par la loi**. Cela est **trompeur** pour l'utilisateur :

Savoir différencier les vrais professionnels (psychiatre, psychologue, psychothérapeute) des non-professionnels de la santé mentale est capital pour l'utilisateur.

Un constat sur
L'exercice de la
psychothérapie

Ces termes sont trompeurs* pour l'utilisateur :



- thérapeute
- psychopraticien,
- tradipraticien
- praticien en psy -
- thérapie psychologique

Pour protéger les usagers, **signez la pétition*** pour la protection de l'exercice de la psychothérapie :



[www.change.org/
PetitionProtectionPsychotherapie](http://www.change.org/PetitionProtectionPsychotherapie)

Une urgence de protection du public et de la profession en 2023 ?

**ils ne garantissent aucun diplôme et aucun niveau de formation*

Source : www.miviludes.interieur.gouv.fr

Renseignez-vous : acopsy.fr

La pratique de la thérapie et l'utilisation des outils reconnus sont effectuées par des personnes sans qualification. C'est un danger pour le public

1 Des techniques non protégées



Aujourd'hui, les pratiques psychothérapeutiques ne nécessitent pas d'autorisation d'exercice (hypnose, EMDR, affirmation de soi, thérapie de couple et familiale, guidance parentale, sexothérapie...)

2 Le coaching de vie, une psychothérapie déguisée ?

Estime de soi, compréhension de soi, motivation... Le coaching de vie est une pratique non encadrée, aucune formation universitaire à la santé mentale n'est requise. Attention à la psychothérapie déguisée...

3 Le développement personnel : des pratiques non encadrées qui touchent à la santé mentale ?

Le terme "thérapeute" signifie "qui soigne des malades". Aujourd'hui, en France, c'est un titre libre d'utilisation, aucune formation universitaire en santé n'est obligatoire.

4 Protéger la santé mentale

La santé mentale est de plus en plus au coeur des préoccupations des Français et pourtant peu encadrée (informations sur les traitements psychothérapeutiques, choix des thérapies, niveaux de formations des professionnels, etc...)

Des personnes qui **ne soigneront pas** votre dépression, votre anxiété, votre confiance en vous...



Alors quelles sont les conséquences ?

Des personnes qui ne **sont pas formées à l'évaluation psychologique** et qui ne verront pas si vous avez un trouble, ou qui vous donneront des diagnostics qu'ils ne sont pas habilités à donner

Des personnes qui peuvent faire des analyses basées sur **des croyances fausses et inappropriées**



Pas de formation à la **déontologie** et à **l'éthique**

Des formations **limitées et non exhaustives**

Des pratiques **non reconnues**

Certains outils reconnus et efficaces, sont mal utilisés par des personnes sans qualification

Des praticiens **détournent ou utilisent** des **méthodes** par ailleurs **validées** :

- l'analyse transactionnelle (AT),
- l'EMDR (Eye Movement Desensitization and Reprocessing),
- ou l'hypnose.

C'est le cas dans **les prises en charge psychothérapeutiques dangereuses** signalées à la Miviludes.



Le décret n° 2012-695

du 7 mai 2012 protège le titre de psychothérapeute.

15 000 € et 1 an
d'emprisonnement

C'est la condamnation potentielle à laquelle s'expose la personne usant du titre de psychothérapeute sans être inscrite sur le registre national se rendant coupable du délit d'usurpation de titre

220

C'est le nombre de dérives sectaires dans le domaine de la psychothérapie et le développement personnel saisies par La Miviludes en 2020.